



## TVA sur marge achat d'un terrain/ erreur notaire

-----  
Par Luc Elodie

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain en lotissement à un lotisseur et nous avons l'attestation de vente depuis hier. Cependant ce jour nous avons reçu un mail du comptable du notaire nous disant :

Veillez trouver ci-joint la pré-taxe établie en décembre 2020 comprenant une fiscalité assise sur TVA sur Marge hors lors de la vente il n'y en avait pas.

Par conséquent, comme vous pouvez le constater, il manque la somme de 2867,20 euro sur l'ensemble des frais de ce dossier.

Merci de les payer ...

Ma question est la suivante :

Le notaire vendeur a fait des erreurs depuis le début en ne mettant pas à jour les frais et notamment la TVA sur marge , sommes nous obligé de payer cette erreur du notaire ?

Merci à vous de votre réponse.